

Des clics pour... savoir !



Comme prévu, mai s'est soldé par la distribution des premiers lauriers nationaux au terme des Vierzon et Bourges programmés réunissant des contingents encourageants. Toutefois les problèmes rencontrés depuis l'entame de la saison invitent à la réflexion...

Tout un chacun, confronté à des épreuves à ses dépens, recherche en toute logique des explications. Argumentées de préférence ! Cela va de soi ! Bref, en un mot, il souhaite comprendre. Dans ce cas de figure, mener une réflexion s'avère bien souvent le chemin privilégié et à recommander.



Des « remous » ont perturbé l'entame de la saison colombophile. Ces « frémissements », relayés et commentés sur les réseaux sociaux, ne peuvent en principe laisser de marbre les amateurs. « Coulon Futé » après s'être imposé et octroyé un temps de recul pour aller de l'avant, tente d'apporter un éclairage. Une citation ne rapporte-t-elle pas que « *Le recul permet toujours de mieux apprécier les choses, et de redonner à certains évènements la place qu'ils méritent* » ?

Les avatars de la dernière minute !

Les édiles de l'EPR Hainaut-Brabant wallon ont souhaité hisser au plus haut niveau espéré le crédit sportif des colombophiles francophones, du moins l'ancrer davantage dans les esprits. Une démarche louable ! Un des moyens pour y parvenir réside, au terme de leur analyse menée, dans la mise sur pied de contingents les plus élevés possible (voir par ailleurs, « La pauvreté de la richesse » dans la rubrique « Thèmes de réflexion »). Tant il est vrai que les performances réalisées au sortir d'épreuves particulièrement étoffées en participants frappent, emprisonnent en quelque sorte l'attention pour constituer *in fine* une voie royale pour d'éventuelles sources de profit. Pour faire court, « faire un premier » sur 4000 pigeons s'avère plus spectaculaire, plus attractif, plus rentable, plus monnayable qu'un premier sur 500 volatiles même s'il est question du même vol. Les chiffres parlent d'eux-mêmes !



C'est pourquoi les « *penseurs EPR* » ont décidé d'imposer, en vitesse et en petit demi-fond, et ce peu de temps avant les trois coups de la saison, un résultat vieux et yearlings confondus, certes agrémenté de doublages gratuits facultatifs respectant en quelque sorte la tradition compétitive. Cette idée de fusionner deux catégories n'était en fait pas neuve car elle avait été abordée, à diverses reprises en vain en assemblée générale nationale, sous l'ère de l'antépénultième président du CSN, [Dirk Schreel](#) pour ne pas le citer.

A vrai dire, cette idée, revenue en janvier lors de la dernière AG nationale sous le feu des projecteurs suite à une initiative anversoise, est déjà appliquée en terre luxembourgeoise depuis un certain temps pour lutter contre la « *disette participative* » relevée au Sud du pays. Cette idée encore, si pour certains elle est censée relever de l'habitude, pour d'autres elle a provoqué de solides casse-têtes. Entre autres et en tout premier lieu aux classificateurs, aux sociétés non informatisées en conséquence... Du « *flou sportif* » a régné tout un temps en certains endroits, comme l'ont attesté les résultats publiés. Le temps d'adaptation écoulé, les « *réglages* » informatiques nécessaires réalisés, sources d'investissements parfois nécessaires en personnes et en espèces, ont cependant permis, au fil des semaines, d'appliquer l'imposition provinciale de toute dernière minute même si des irréductibles persistent toujours à ce jour.

Décider témoigne d'une prise de responsabilités, fait montre d'investissement, en un mot engage... Faire exécuter les décisions arrêtées relève cependant d'un tout autre acabit. Il existe souvent une marge entre la théorie et la pratique... surtout en cas de temps restreint.

Ah ces mutations !

Assidu depuis maintes années aux assemblées générales nationales, « Coulon Futé » doit reconnaître parfois avoir entendu tout et son contraire à propos de la problématique « *mutation de pigeons* ». La réglementation dans ce domaine a été amendée à diverses reprises. Le « *Bulletin national* » de janvier dernier livre la toute dernière version à ce sujet.



Personne n'oserait et n'est en droit d'ailleurs de contester que l'éthique sportive exige que tout amateur, participant à une épreuve, se trouve dans l'obligation de le faire avec des pigeons dont il en a la totale propriété administrative et sportive. Ce qui est loin d'en être le cas selon le programme informatique WPROL établissant les résultats nationaux.

Art. 112 § 1

✓ TOUS les pigeons bagués de l'année 2019 et des années suivantes se trouvant au colombier doivent obligatoirement être inscrits au nom du membre concerné de la RFCB.

Lors d'une violation constatée sur cette disposition, une amende administrative de 25 EUR/pigeon sera infligée. Le non-paiement de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les sanctions suivantes :

- une amende administrative de 375 EUR par infraction constatée ;
- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû ;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI.

Les peines pourront seulement être levées par le Conseil d'Administration et de Gestion National après une demande écrite et motivée de l'intéressé.

Il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National de prendre connaissance des violations éventuelles du présent article.

Lorsqu'une éventuelle violation de cet article est constatée, le Conseil d'Administration et de Gestion National convoquera le membre concerné afin de présenter sa défense. L'amateur en question doit être présent en personne, mais il peut se faire assister par un avocat ou un conseiller affilié à la RFCB.

Source : Bulletin national 1/2019 page 4



Après une première réflexion, ce constat illustré par WPROL représente entre autres un effet « *pervers* » de l'activité commerciale ailée s'intensifiant d'année en année. Echanges, achats de pigeons en diverses circonstances... foisonnent dans le milieu colombophile. Des amateurs ne mènent pas parfois à son terme, bien souvent par simple oubli ou non-connaissance, la réglementation en vigueur. Ce qui est certes regrettable. « *Nul n'est censé ignorer la loi !* » Ce proverbe certifie que chacun est dans l'obligation de la connaître pour pouvoir la faire appliquer et la respecter. En d'autres termes, *l'ignorance de la loi ne peut servir d'excuse.*

Un préambule !

Ceci étant dit - et il fallait bien évidemment le dire -, et avant d'aborder la controverse liée au non-respect de la procédure concernant les mutations, il faut savoir et être pertinemment conscient que le programme informatique WPROL ne fait qu'appliquer, sans le moindre état d'âme, des « *directives* » qui lui ont été prescrites. Ces dernières reflètent les décisions prises par les instances compétentes. Sa mission ainsi définie dans un langage de vulgarisation, ledit programme informatique est amené à traiter des données introduites, émanant des différents niveaux du monde colombophile. Et ce, au risque d'erreurs, de failles de manquements éventuels...

Vierzon comme détonateur !



Outre le départ illicite prématuré de deux pigeons dans le Cher, le national Vierzon a servi de déclenchement à la polémique. De par notamment les informations délivrées aux bureaux nationaux annonçant des anomalies procéduriers avant le déroulement même de l'épreuve. Ce qui reporte sur lesdits bureaux la responsabilité d'informer les amateurs concernés sans le moindre aval officiel (pour l'instant en tout cas) émanant de la RFCB qui dispose pourtant d'un site et d'un service de communication (non statutaire à ce jour).

Résultat de l'histoire, en certains endroits, des résultats ont été, dans un premier temps, établis sans tenir compte des remarques WPROL, furent rectifiés dans un second temps... L'ont-ils

MUTATIONS – art. 112 du RSN

✓ **TOUS** les pigeons bagués de l'année 2019 et des années suivantes se trouvant au colombier doivent obligatoirement être inscrits au nom du membre concerné de la RFCB.

SANCTION :

Lors d'une violation constatée sur cette disposition, une amende administrative de 25 EUR/pigeon sera infligée. Le non-paiement de cette amende administrative est passible d'une sanction disciplinaire avec les sanctions suivantes :

- une amende administrative de 375 EUR par infraction constatée ;
- une suspension effective à durée indéterminée et ce jusqu'à l'acquittement du montant dû ;
- une interdiction, pour une durée indéterminée, de participer à tous les championnats organisés par ou liés d'une quelconque façon à la RFCB et/ou à la FCI. Les peines pourront seulement être levées par le Conseil d'Administration et de Gestion National après une demande écrite et motivée de l'intéressé.

Il est de la compétence exclusive du Conseil d'Administration et de Gestion National de prendre connaissance des violations éventuelles du présent article.

Lorsqu'une éventuelle violation de cet article est constatée, le Conseil d'Administration et de Gestion National convoquera le membre concerné afin de présenter sa défense. L'amateur en question doit être présent en personne, mais il peut se faire assister par un avocat ou un conseiller affilié à la RFCB.

Le Conseil d'Administration et de Gestion National notifie aussi vite que possible sa décision motivée à l'amateur en question. La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National est de plein droit exécutoire par provision. La décision du Conseil d'Administration et de Gestion National n'est pas susceptible d'appel. Une procédure d'opposition est purement et simplement recevable si le membre en question peut invoquer à suffisance de droit que son défaut de comparution à la séance du Conseil d'Administration et de Gestion National est dû à un cas de force majeure. L'utilisation des termes « cas de force majeure » relève de la compétence souveraine du Conseil d'Administration et de Gestion National.

Pour toute contestation concernant une sanction disciplinaire prononcée sur la base du présent Règlement, les tribunaux de Bruxelles sont seuls compétents.

✓ **TOUS** les pigeons participant aux activités sportives doivent obligatoirement être inscrits au nom du membre concerné de la RFCB.

Source : Bulletin national 1/2019 page 6



pour autant tous été partout ?
La question est posée dans l'attente d'une prise de position officielle au plus haut niveau car certains amateurs concernés ont la preuve de leur bonne foi. Ce qui signifie que des manquements ont eu lieu... Où ? Comment y remédier ? Comment les éviter à l'avenir ?



Une « visite » guidée !

Pour comprendre l'ampleur soulevée par les anomalies administratives et sportives constatées à ce jour sur les deux premiers nationaux de grand demi-fond Vierzon et Bourges, et ce sans la moindre intention d'effectuer une quelconque chasse aux sorcières (des noms apparaissent bien évidemment), la consultation du programme WPROL s'impose. De la manière la plus didactique possible, « Coulon Futé », dans un style parfois non académique, s'est octroyé la permission de servir de guide pour les éventuels non initiés à ce jour à la procédure requise.

La marche à suivre (les notations reprises en rouge ci-dessous ont été textuellement retranscrites) :

1. Dans la zone d'affichage rectangulaire de Google, introduire WPROL. Valider par la touche « enter ».
2. Différents fichiers apparaissent. Sélectionner par un double clic « *Weekend races – World Pigeon Racing Online* ».
3. Dans le coin supérieur gauche, un menu en dix points est accessible. Effectuer un clic dans le disque à la hauteur de « *Info résultats – Belges* ».
4. Un nouveau menu en trois points est exhibé. Effectuer de nouveau un clic, cette fois dans le disque à la hauteur de « *Résultats nationales* ».
5. Un tableau, dénommé « *Résultats concours nationale* » apparaît alors. La possibilité de sélectionner un concours est donnée. Ledit tableau reprend, dans une barre de défilement horizontale, les six informations que sont « *kj concours* », « *Description* », « *Heure de lâcher* », « *Organisateur* », « *Résultats status* » et « *Date limite des plaintes* ». Il est à noter qu'une heure de lâcher est déjà reprise pour les concours non organisés à ce jour. Elle correspond à la première heure à partir de laquelle le lâcher peut être effectué. Elle sera évidemment rectifiée.



WPROL Overview | Login | Contactez nous

English | Dutch | Vlaams | Deutsch | Français
World Pigeon Racing Online > Info résultats - Belges > Résultats nationales

○ Annuaire
○ Gestion des lâchers
○ Recherche de Pigeon
○ Programme-concours
● Info résultats - Belges
○ Concours plaintes
● Résultats nationales
○ Championnats
○ Info résultats - Allemagne
○ Info résultats - L'Autriche
○ Info résultats - Afrique du Sud
○ Pré-saison
○ Saisons précédentes

Résultats concours nationale

Sélectionner le concours

Afficher enregistrements par page

Chercher:

Id concours	Description	Heure de lâcher	Organisateur	Résultats status	Date limite des plaintes
01	Vierzon	18 mai 2019 09:45	D.H.	Résultat provisoire	30 mai 2019 17:00
02	Bourges I	25 mai 2019 08:00	B.U.	Résultat provisoire	31 mai 2019 17:00
03	Limoges I	01 juin 2019 07:00	B.V.		
04	Valence	08 juin 2019 07:00	C.F.W.		
05	Châteaoux I	08 juin 2019 07:00	KBDB-RFCB		
06	Cahors	15 juin 2019 07:00	C.C.		
07	Pau (Int.)	21 juin 2019 07:00	C.J.		
08	Montauban	22 juin 2019 07:00	B.V.		
09	Argenton (Parking Salle des Fêtes - La Grenaille)	22 juin 2019 07:00	KBDB-RFCB		
10	Agen (Int.)	28 juin 2019 07:00	A.B.T.		
11	Montelimar	29 juin 2019 07:00	C.F.W.		
12	Barcelone	05 juil. 2019 07:00	C.C.		

6. Effectuer de nouveau un clic sur un concours au choix. Une nouvelle disposition en tableau est proposée recensant :

- en horizontal, les sept informations « *Type d'organisation* », « *Organisation participante* », « *E : données d'enlogement reçues* », « *C : données de constatations reçues* », « *Tous les fichiers sont-ils reçus ?* », « *Résultats concours* » et « *Version imprimée* ».
- en vertical les différents stades possibles à savoir le niveau national, le niveau zonal, le niveau EPR et le niveau des bureaux classés selon leur « *iknational* ».

Il est à noter que le v coché dans un cadre entérine la réception des données.

7. Effectuer un clic sur [V] ou [YI] correspondant au bureau d'enlogement national choisi. Apparition d'un résultat provisoire (100 classés).

Concours: 01 - Vierzon, 18 mai 2019 09:45 (Résultat provisoire - Date limite des plaintes 30 mai 2019 17:00)

E - Données d'enlogement reçues
C - Données de constatations reçues

[Retour](#) [Cacher les bureaux d'enlogement](#) [Renouveler](#) [Voir la carte](#)

Afficher enregistrements par page

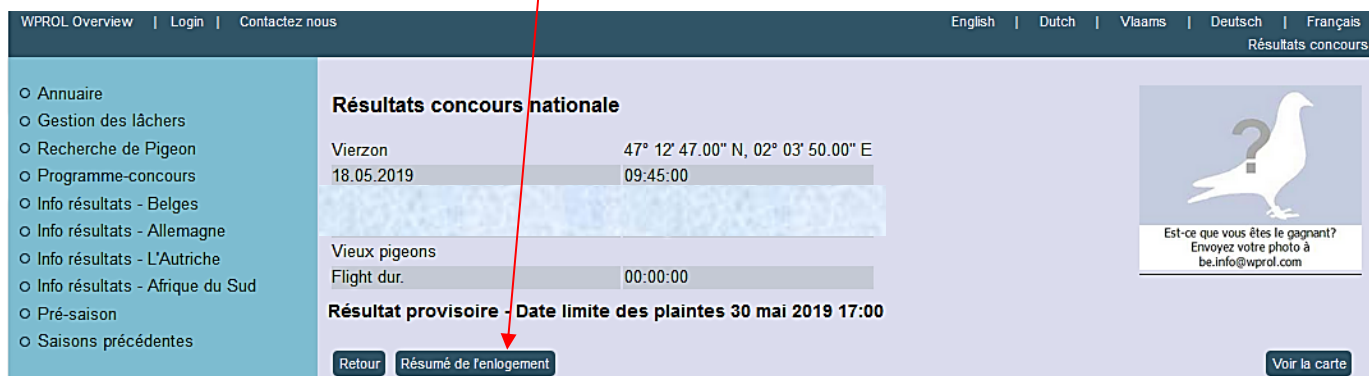
Chercher:

Type d'organisation	Organisation participante	E	C	Tous les fichiers sont-ils reçus ?	Résultats concours	Version imprimée
National	KBDB-RFCB - KBDB - RFCB			<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Zone	OZA1 - Zone A1			<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Zone	OZA2 - Zone A2			<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Zone	OZB1 - Zone B1			<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Zone	OZB2 - Zone B2			<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Zone	OZC - Zone C			<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
SPE/PE	SPEO - Ent. Prov. Reg. Hainaut/Brabant-Wallon			<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Bureau d'enlogement national	IKnat01502 - Royal Local Unique (Nivelles)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Bureau d'enlogement national	IKnat01506 - Union 1506 (Mont-Saint-Guibert)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Bureau d'enlogement national	IKnat01520 - Union Wallonne (Ramillies)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Bureau d'enlogement national	IKnat01529 - Local Unique - Wavre (Wavre)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Bureau d'enlogement national	IKnat99012 - Le Biset (Froidchapelle)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	
Bureau d'enlogement national	IKnat99014 - Alliance colomb. Athoise (Ath)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	[V]	



Des clics pour savoir !

8. Effectuer un clic sur « *Résumé de l'enlogement* ». Apparition du « *Tableau miroir & Résumé de l'enlogement* ». Les erreurs décelées relatives aux constatations et à l'enlogement sont développées.



WPROL Overview | Login | Contactez nous | English | Dutch | Vlaams | Deutsch | Français | Résultats concours

- o Annuaire
- o Gestion des lâchers
- o Recherche de Pigeon
- o Programme-concours
- o Info résultats - Belges
- o Info résultats - Allemagne
- o Info résultats - L'Autriche
- o Info résultats - Afrique du Sud
- o Pré-saison
- o Saisons précédentes

Résultats concours nationale

Vierzon	47° 12' 47.00" N, 02° 03' 50.00" E
18.05.2019	09:45:00

Vieux pigeons
Flight dur. 00:00:00

Résultat provisoire - Date limite des plaintes 30 mai 2019 17:00

[Retour](#) [Résumé de l'enlogement](#) [Voir la carte](#)

Est-ce que vous êtes le gagnant?
Envoyez votre photo à
be.info@wprol.com

Remarque : un clic sur l'icône « *Retour* » permet chaque fois de revenir une page en arrière.

